

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

DECISION N°DP2024_FI / 006

OBJET : FINANCES ET COMPTABILITE PUBLIQUE – REGIE UBAYE SKI – SITE DU SAUZE - FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES – HIVER 2024/2025

La Présidente de la CCVUSP – REGIE UBAYE SKI

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions tarifaires du transport des passagers sur les remontées mécaniques hivernales sur le site du SAUZE, ainsi que des produits touristiques annexes ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n°2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire a chargé Madame la Présidente, par délégation, « *d'effectuer, en matière de finances et comptabilité publique, l'ensemble des opérations de fixation ou modification des tarifs qui n'ont pas de caractère fiscal et leurs conditions d'application, dans la limite de 500 €* » ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 22 juillet 2024 ;

DECIDE

- **DE FIXER les tarifs hiver 2024/2025 pour le site du SAUZE comme suit :**

TARIFS COMPETITEUR JOURNEE			
	Hiver 2023/2024	Proposition hiver 24/25	Infos complémentaires
Le Sauze "Compétition Club Domaine" (accès à tout le domaine après la remise des prix de la compétition, pour les compétiteurs)	18,50 €	19,20 €	support à usage unique offert
Le Sauze "Compétition Club Stade" (accès limité au TK Brec), uniquement sur réservation la veille	14,50 €	15,00 €	

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

FORFAITS 4 HEURES - JOURS - SEJOURS

	HIVER 23/24			PROPOSITION HIVER 24/25		
	ADULTE	JUNIOR	SENIOR	ADULTE	JUNIOR	SENIOR
4 HEURES CONSECUTIVES	30,00 €	25,00 €	27,00 €	31,00 €	26,00 €	28,00 €
7 HEURES NON CONSECUTIVES	66,00 €	55,00 €	61,00 €	68,60 €	57,20 €	63,40 €
JOURNEE	35,00 €	29,00 €	31,00 €	36,50 €	30,00 €	32,20 €
JOURNEE DEBUTANT	11,50 €			11,50 €		
JOURNEE EVOLUTION	24,50 €	20,00 €	22,00 €	25,50 €	20,80 €	22,80 €
2 JOURS CONSECUTIFS	65,00 €	54,00 €	58,00 €	67,60 €	56,10 €	60,30 €
3 JOURS CONSECUTIFS	95,50 €	81,00 €	84,00 €	99,30 €	84,20 €	87,30 €
4 JOURS CONSECUTIFS	124,50 €	105,00 €	109,50 €	129,50 €	109,20 €	113,80 €
5 JOURS CONSECUTIFS	151,00 €	126,00 €	132,50 €	157,00 €	131,00 €	137,80 €
6 JOURS CONSECUTIFS	176,00 €	146,00 €	154,50 €	183,00 €	151,80 €	160,60 €
7 JOURS CONSECUTIFS	198,00 €	165,00 €	174,50 €	206,00 €	171,60 €	181,50 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	21,00 €	18,00 €	19,00 €	21,80 €	18,70 €	19,70 €
7 JOURS LIBERTE	221,00 €	181,00 €	196,50 €	230,00 €	188,20 €	204,30 €
7 JOURS LIBERTE PROMO	176,50 €			183,50 €		

Journée débutant : accès aux téléskis école de la Savonnette, de Près-Clos et du Petit Brec.

Journée évolution : Accès TK Savonnette, TK Les Clots, TK Pré-Guérin, TK 3 mélèzes, TK Petit Brec et TSF Sauze

7 jours liberté : carte de 7 jours non consécutifs, non nominatifs valable sur la saison en cours et sur les sites du Sauze et de Ste Anne.

Journées supplémentaires : concernent le 8ème jour et plus, limité à 15 jours maximum de séjour au total.

Tarif junior = tarif étudiant, excepté pour le forfait 4 heures qui n'existe pas en tarif étudiant.

TARIFS PACK FAMILLE

	Hiver 23/24	Proposition hiver 24/25
1 JOUR*	118,00 €	122,80 €
2 JOURS CONSECUTIFS	228,00 €	237,00 €
3 JOURS CONSECUTIFS	335,00 €	348,40 €
4 JOURS CONSECUTIFS	438,00 €	455,40 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	66,00 €	68,60 €

Pack famille = 2 adultes + 2 juniors (- de 18 ans)

* 1 jour valable hors vacances scolaires toutes zones confondues

Journée supplémentaire : à partir du 8è jour, et pour un séjour de 15 jours maximum

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

TARIFS CLASSE DE NEIGE

	Hiver 23/24	Proposition hiver 24/25	Infos complémentaires
3 heures consécutives / jour (matin ou après-midi)	7,75 €	7,90 €	support 1€ avec caution sur le compte client. Lors du retour des supports en fin de séjour, la caution sera déduite du compte.
Journée pour une même personne	13,90 €	14,20 €	

Réservés aux groupes de 10 personnes minimum (uniquement école primaire et collège) encadrés par une école de ski, y compris le week-end si le groupe skie les jours précédents ou suivants sur la station.

Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés.

Période de validité : hors vacances scolaires de la zone académique du groupe.

TARIFS COLONIE

	Hiver 23/24	Proposition hiver 24/25	Infos complémentaires
demi-journée	17,00 €	17,30 €	support 1€ avec caution sur le compte client. Lors du retour des supports en fin de séjour, la caution sera déduite du compte.
Journée pour une même personne	22,00 €	22,40 €	

Réservé aux groupes de 10 personnes minimum, âgées de moins de 18 ans, encadrées par une structure de type lycée, centre de loisirs, colonie.

Application d'une gratuité pour 10 forfaits achetés

TARIFS PIETONS - SKI DE RANDONNEE

	Hiver 2023/2024			Proposition hiver 2024/2025		
	ADULTE	ENFANT	SENIOR	ADULTE	ENFANT	SENIOR
PIETON (TS ALP) ALLER/RETOUR	8,00 €	6,00 €	7,00 €	8,30 €	6,20 €	7,20 €
SKI DE RANDONNEE	8,00 €			8,30 €		

Ski de randonnée : Tarif 1 montée par client en ski de randonnée sur 1 appareil au choix (TSF Sauze ou TSD Brec ou TSF Alp).

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

REMISE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Personne en situation de handicap, présente lors du retrait et présentant une carte CMI en cours de validité	Remise de 50% sur le tarif adulte, sur les forfaits : journée, 6 jours, saison plein tarif et piéton.
Accompagnant (si la carte CMI mentionne le besoin d'un accompagnant) présent lors du retrait et âgé d'au moins 16 ans, limité à 1 accompagnant maximum par personne handicapée	Remise de 50% sur le tarif adulte, sur les forfaits : journée, 6 jours et piéton. Achat lié avec le forfait du skieur porteur du handicap (même date de forfaits),

REMISE INTER-CE

Sur présentation de la carte de l'Inter CE avec au préalable une convention signée entre le représentant de l'Inter CE et l'exploitant	Remise de -10 %*
--	------------------

**Tous forfaits (tarif public de référence) hors forfaits saison (Sauze, Sauze+Ste Anne, Ubaye), carte 7 jours liberté, pack famille, débutant, journée évolution, piéton, randonneur, classe de neige, colonie et assurance / support*

COMPLEMENTS DE TARIFS

	Hiver 2023/2024	Hiver 2024/2025
Frais d'envoi par La Poste des forfaits en avant-saison (lettre suivie).	4,50 €	4,50 €
Frais de blocage d'une carte en cas de défectuosité de cette dernière suite à une utilisation anormale	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier et de blocage dans le cas de l'émission d'un duplicata	10,00 €	10,00 €
Tarif enfant journée "oubli carte jeune" dans le cadre d'une sortie en groupe encadrée (collège, lycée, club...)	8,50 €	8,50 €
Assurance journée	3,50 €	3,50 €
Assurance saison	46,50 €	46,50 €
Support forfait rechargeable	2,50 €	2,50 €
Support usage unique non rechargeable	1,50 €	1,50 €
Support caution client en compte	1,00 €	1,00 €

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

TARIFS ACTIVITES ANNEXES

	PRIX PAR PRESTATION ET PAR PERSONNE	
	Hiver 2023/2024	Proposition hiver 2024/2025
"1ère trace" : Ouverture des pistes à 8h30 avec un pisteur et petit déjeuner pris dans un restaurant d'altitude (mineur accompagné d'un adulte)	22 €	23 €
"Tour en dameuse" : Le soir de 17 h à 19 h environ, réservé aux personnes de 18 ans et plus	63 €	65 €

TARIFS TYROLIENNE

	2024
1 passage sur la tyrolienne (montée télésiège le Brec comprise)	39,00 €
1 passage sur la tyrolienne pour 2 personnes* en duo (montée télésiège le Brec comprise)	69,00 €

* dans la limite du poids autorisée

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.



TARIFS HEBERGEURS HIVER 2024/2025

Tarifs réservés aux hébergeurs ayant une habilitation tourisme, et vendant ces forfaits dans le cadre d'un produit packagé.
 Tarifs TTC hors assurance.

	TARIFS PUBLICS DE BASE HIVER 2024/2025			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2024/2025 -15% du tarif public de base			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2024/2025 FORFAIT VALABLE ENTRE LE LUNDI ET LE VENDREDI EN JANVIER ET MARS HORS VACANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES CONFONDUES -50% du tarif public de base			TARIFS HEBERGEURS HIVER 2024/2025 EN JANVIER ET MARS HORS VACANCES SCOLAIRES TOUTES ZONES CONFONDUES (pour les séjours 4 et 5 jours : forfaits incluant samedi et/ou dimanche) -25% du tarif public de base		
	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR	ADULTE	ENFANT / JUNIOR	SENIOR
4 heures consécutives	31,00 €	26,00 €	28,00 €									
journée	36,50 €	30,00 €	32,20 €									
séjour 2 jours consécutifs	67,60 €	56,10 €	60,30 €	57,40 €	47,60 €	51,20 €				50,70 €	42,00 €	45,20 €
séjour 3 jours consécutifs	99,30 €	84,20 €	87,30 €	84,40 €	71,50 €	74,20 €				74,40 €	63,10 €	65,40 €
séjour 4 jours consécutifs	129,50 €	109,20 €	113,80 €	110,00 €	92,80 €	96,70 €	64,70 €	54,60 €	56,90 €	97,10 €	81,90 €	85,30 €
séjour 5 jours consécutifs	157,00 €	131,00 €	137,80 €	133,40 €	111,30 €	117,10 €	78,50 €	65,50 €	68,90 €	117,70 €	98,20 €	103,30 €
séjour 6 jours consécutifs	183,00 €	151,80 €	160,60 €	155,50 €	129,00 €	136,50 €				137,20 €	113,80 €	120,40 €
séjour 7 jours consécutifs	206,00 €	171,60 €	181,50 €	175,10 €	145,80 €	154,20 €				154,50 €	128,70 €	136,10 €
séjour journée suppl. dès le 8 ^{ème} jour.	21,80 €	18,70 €	19,70 €	18,50 €	15,90 €	16,70 €				16,30 €	14,00 €	14,70 €
Maxi séjour 15 jours.												

Gratuité : - de 5 ans et 75 ans et plus sur présentation d'un justificatif d'âge.

Enfant/junior : 5 à 17 ans inclus, sénior : 69 à 74 ans inclus. Forfait nominatif à partir de 6 jours
 Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure. Ces tarifs sont nets TTC hors assurance.
 Saison hiver 2024/2025 : ouverture en continu le 14 décembre 2024

Pour information : périodes vacances scolaires toutes zones confondues : du 21/12/2024 au 05/01/2025 inclus, du 08/02/2025 au 09/03/2025 inclus.

Support en supplément : 2,50 € le support ou système support caution 1 C

- **AUTORISE** la Présidente à remiser les tarifs de base de – 5% à - 80% pour l'hiver 2024/2025 ;
- **PRECISE** que les tarifs remisés seront utilisés dans le cadre de démarches commerciales, opérations promotionnelles, ou conditions d'exploitation dégradées (météo, enneigement, autres...). Ces derniers seront arrondis à la dizaine de centimes inférieure ;

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,
 Le 23 juillet 2024

La Présidente,
 Elisabeth JACQUES.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.